



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 94

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Les services d'établissement des immigrants

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 10 mars 2011

LE SÉNAT

Le jeudi 10 mars 2011

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LES SERVICES D'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, nous avons appris cette semaine que le gouvernement réduira les fonds accordés au très fructueux programme d'établissement des immigrants en Ontario, la province qui accueille le plus grand nombre de nouveaux arrivants au Canada.

Le programme Travailleuses et travailleurs d'établissement dans les écoles est un service d'établissement sans frais rattaché aux écoles qui aide les élèves à s'adapter à une nouvelle vie au Canada et à mettre leurs parents en contact avec les ressources de la collectivité. Mme Catherine Fife, présidente de l'Ontario Public School Boards Association, a exprimé publiquement ses inquiétudes devant cette perte de 43 millions de dollars en Ontario, disant que certains conseils scolaires devront fermer leur centre d'accueil, remercier des enseignants et des travailleurs d'établissement, et réduire les coûts de fonctionnement de leurs programmes d'établissement pendant l'été, soit au moment où il y a le plus de nouveaux arrivants qui visitent les centres pour inscrire leurs enfants.

• (1420)

C'est une question de justice et d'équité. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration n'hésite pas à dépenser l'argent des contribuables pour faire la cour aux électeurs des différents groupes ethniques. En fait, les dépenses du cabinet du ministre ont augmenté de 35 p. 100 depuis que ce portefeuille lui a été confié. Toutefois, lorsqu'il est question de donner à de nouveaux venus les moyens dont ils ont besoin pour s'adapter au pays et s'y établir, le ministre est disposé à couper le financement nécessaire.

Pourquoi les services d'établissement ne constituent-ils pas une priorité pour le gouvernement Harper?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, permettez-moi de corriger la déclaration faite par le sénateur selon laquelle le budget a été augmenté de 35 p. 100. Ce montant comprenait une importante part du budget du ministre du Patrimoine canadien qui a été transférée au ministre Kenney. Ces responsabilités accrues, bien entendu, s'accompagnaient du financement correspondant, qui a lui aussi été transféré.

Pour ce qui est du financement des services d'établissement en Ontario, dès son arrivée au pouvoir en 2006, notre gouvernement a réduit de moitié le droit pour l'établissement, ce qui a permis aux nouveaux venus en Ontario d'économiser environ 200 millions de dollars. En même temps, nous avons triplé le financement des services d'établissement partout au Canada, financement qui avait été gelé par le gouvernement précédent pendant plus de 10 ans.

J'avais déjà répondu à cette question auparavant, honorables sénateurs. J'ai lu avec intérêt l'article qui a paru dans le journal il y a deux jours et d'après lequel le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a fait l'éloge du Manitoba pour sa campagne réussie visant à attirer de nouveaux immigrants dans la province.

Toutefois, par suite d'un déplacement des endroits où les nouveaux venus s'établissent, le gouvernement a jugé bon d'adopter une nouvelle répartition du financement des services d'établissement. Bien sûr, le gouvernement recherche et valorise les nouveaux venus en Ontario et partout au Canada. Les mesures prises reflètent simplement un déplacement du financement vers les endroits où les immigrants s'établissent réellement.

Le sénateur Tardif : Indépendamment de tout transfert de fonds, c'est quand même un seul ministère.

[Français]

La population des nouveaux arrivants est très vulnérable. Des éducateurs à travers l'Ontario craignent que ces coupures ne fassent en sorte que les enfants d'immigrants prendront encore plus de retard par rapport à leurs homologues canadiens. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il produit une étude d'impact avant de décider de couper le programme? Sinon, sur quelles données et sur quels fondements a-t-il basé sa décision?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Tout d'abord, honorables sénateurs, une importante partie du budget du ministère du Patrimoine canadien est passée à Citoyenneté et Immigration Canada, que dirige le ministre Kenney. Par conséquent, le financement nécessaire pour administrer ce programme a été déplacé en même temps. Il est inexact de dire que le budget a augmenté. Les responsabilités du ministre Kenney se sont accrues, de sorte que le financement accordé précédemment au Patrimoine canadien est simplement passé à Citoyenneté et Immigration.

Le sénateur peut essayer de raconter que nous avons réduit le financement. Le fait est que nous ne l'avons pas fait du tout. J'ai répondu à cette question la première fois. Nous avons triplé l'argent réservé à l'établissement des immigrants et avons déplacé des fonds pour dispenser des services aux immigrants là où ils s'établissent vraiment. Comme dans le cas du bureau qui était financé à un endroit du pays parce qu'il y avait là des immigrants, qui ne sont plus là maintenant, nous avons déplacé les fonds vers les endroits où les immigrants sont vraiment établis.

Je veux être sûre que tout soit bien clair. Nous n'avons pas réduit le financement. Nous l'avons en fait triplé.

Des voix : Bravo!

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, je suis perplexe parce que les conseils scolaires de district de l'Ontario disent que leur demande continue de croître. Le fait est que le gouvernement fait des coupes à cet endroit parce qu'il donne de l'argent ailleurs. Comment peut-on expliquer à ces conseils scolaires que la demande est en baisse alors que la demande ne cesse pas d'augmenter dans ces régions? Je ne peux pas croire que la demande à Toronto n'est pas en hausse. Madame le leader dit-elle que le gouvernement n'a pas réduit l'interprétation et les services linguistiques, les centres communautaires et les enseignants dans ces régions?

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, je dis que l'argent réservé, qui a été triplé, est acheminé vers les régions où les immigrants s'établissent maintenant.

Les programmes sont conçus en fonction de situations particulières. Si les bénéficiaires d'un programme se trouvent dans une situation telle qu'ils n'ont plus besoin des services, et que ceux-ci sont en demande une centaine de kilomètres plus loin, là où les immigrants s'établissent maintenant, il est évident que l'argent doit suivre.

Si les immigrants s'établissent à Hamilton, dans la banlieue torontoise, en Nouvelle-Écosse ou au Manitoba, est-ce que le sénateur voudrait, simplement parce qu'une organisation de Toronto recevait de l'argent depuis le début d'un programme, qu'elle continue de recevoir cet argent même si elle n'en a plus besoin et que d'autres régions soient privées de financement? Est-ce là ce que propose le sénateur?